

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 38**

**ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLASSES PASSERELLES DÉMOS / DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ENTENTE AVEC CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE**

-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Valérie BERNARD

-----  
*Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.*

*M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.*

*M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.*

*M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).*

---

## Rapport N° 38

### ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLASSES PASSERELLES DÉMOS / DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ENTENTE AVEC CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

---

Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus des quartiers prioritaires ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Le dispositif, initié et coordonné nationalement par la Cité de la musique- Philharmonie de Paris, s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Il repose sur un encadrement éducatif adapté, la coopération entre acteurs de la culture et acteurs du champ social, et le développement d'une pédagogie collective spécifique.

Portée localement par l'Orchestre national d'Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand pendant trois ans, la première opération Démos a pris fin en décembre 2020. En accord avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole se sont engagées dans la mise en œuvre d'un dispositif de Classes Passerelles de janvier 2021 à juin 2022 pour permettre aux enfants qui le souhaitent de poursuivre leur apprentissage musical au Conservatoire à Rayonnement Régional Emmanuel-Chabrier (CRR).

Conçu comme une transition entre le modèle pédagogique de Démos et le parcours académique du CRR, le dispositif visait à préparer progressivement l'intégration des jeunes concernés aux cursus de formation traditionnels. Dans l'objectif de préserver la continuité pédagogique, les jeunes ont été encadrés par une partie significative de l'équipe artistique précédente émanant notamment de l'Orchestre national d'Auvergne et du Conservatoire. La dimension sociale et associative du projet, assurée par la Ville, a été maintenue et a permis progressivement l'autonomie entière de chaque élève et la bonne conduite du projet sur le territoire en lien avec les trois collèges d'accueil. L'accès au Conservatoire pour les familles a été facilité grâce à une dynamique collective et coopérative.

Au-delà des temps d'apprentissage hebdomadaires, quatre temps forts ont marqué le dispositif : le stage Musique et Nature à Super-Besse et au Conservatoire en juillet 2021, le premier concert à la Maison de la Culture en novembre 2021, la Cérémonie de Clôture du dispositif Démos 1 avec un concert et la projection du film réalisé par le service Communication de la Ville en mai 2022, le séjour d'été à Ker Netra réunissant l'ensemble des jeunes et des familles en juillet 2022.

Le dispositif a fait l'objet d'un portage administratif par Clermont Auvergne Métropole, avec apport financier de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Le CRR a assuré la coordination du dispositif dans sa dimension artistique et pédagogique.

La Ville de Clermont-Ferrand a pris en charge l'accompagnement social des élèves et de leurs familles en lien avec trois associations partenaires.

Dans ce cadre, une contractualisation adaptée à la mise en œuvre du projet qui implique des moyens partagés et un apport financier d'une commune membre (la Ville de Clermont-Ferrand) à l'EPCI (Clermont Auvergne Métropole) a été bâtie. Une contractualisation par la création et l'adoption d'une Entente a été réalisée, conformément aux dispositions de l'article 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole sont représentées au sein de l'entente par des commissions spéciales nommées à cet effet. Ces dernières sont composées de trois membres. Les commissions spéciales composent la conférence où sont débattus les questions d'intérêt commun. Une convention est venue instituer cette entente. Elle définit les engagements de chacun, et précise l'objet et la durée de l'entente. Elle prendra fin au 31 décembre

2022 pour permettre le suivi conjoint de l'intégration des enfants concernés dans les cursus traditionnels du Conservatoire depuis la rentrée de septembre 2022. Son pilotage est confié à Clermont Auvergne Métropole.

Le budget prévisionnel des classes passerelles Démos de janvier 2021 à juin 2022 (18 mois) s'élevait à 185 000 €. Il prévoyait notamment la rémunération du personnel artistique, d'un coordinateur pédagogique et d'un coordinateur administratif dédiés au projet. Le projet a bénéficié également d'un financement de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris à hauteur de 35 000 € pour 18 mois.

La Ville de Clermont-Ferrand a participé à hauteur de 100 000 € au titre de l'année 2021. Une participation de la Ville de Clermont-Ferrand à hauteur maximale de 50 000 € était prévue au titre de l'année 2022.

Au regard de l'état des dépenses réelles certifié par Clermont Auvergne Métropole à l'issue du dispositif, et d'un accord commun, la participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand est adaptée. Le financement s'élève finalement à 23 983 € au titre de l'année 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- dans le cadre de la convention d'Entente, d'attribuer à Clermont Auvergne Métropole un financement dédié au projet Passerelle de 23 983 € pour l'année 2022 affecté au fonctionnement du dispositif et suivant l'état des dépenses engagées.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>54</b>	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>54</b>	=	<b>Pour : 54</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe déléguée



Isabelle LAVEST